



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 38
Date de convocation: 23 Septembre 2021

OBJET : BUDGET GENERAL 2021 : DECISION
MODIFICATIVE PAR VIREMENT DE CREDIT

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, BOURRAT, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

96/2021

BUDGET GENERAL 2021 : DECISION MODIFICATIVE VIREMENT DE CREDITS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment le principe d'équilibre budgétaire

CONSIDERANT la délibération n°55-2021 en date du 31 mars 2021 approuvant le vote du Budget Principal 2021

CONSIDERANT la délibération n°95-2021 prise en séance relative à l'autorisation d'apurement du compte 1069,

Le Président **RAPPELLE** la délibération n°95-2021 prise en séance approuvant l'apurement du compte 1069 pour un montant de 1 195,07 € ;

Il **EXPOSE** à l'assemblée qu'il convient d'apporter une décision modificative au budget principal 2021 pour abonder le chapitre correspondant tel que suivant :

Chapitre Section Investissement DEPENSES	Montant voté	Modification proposée	TOTAL APRES DM
Chap.10 (1069) Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits	0€	+ 1 195,07 €	+ 1 195,07 €
Chap.21 (812/2111) Immobilisations en cours	10 000,00 €	- 1 195,07 €	8 804,93 €
Montant de la section d'Investissement inchangé = 9 904 306,98 €			

Le Conseil Communautaire,
Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE la Décision Modificative du Budget Général 2021 proposée ci-dessus.

DIT que communication sera faite au trésorier principal dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE